



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

---

## DÉLIBÉRATION N° 42/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYMBIOZ POUR LE DEVELOPPEMENT DE FERME URBAINE SUR LA COMMUNE DE ROURA.

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 16  
Nombre de Procuration :  
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Vote :  
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-42-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Art L. 541-15-1 du code de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du vendredi 28 février 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la commission « Finances » le mardi 03 mars 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 42/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association SYMBIOZ.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 42/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association SYMBIOZ.

**APPROUVE** le montant de **cinq mille euros (5 000 €)** sollicité par ladite association pour le développement de ferme urbaine sur la commune de Roura.

**AUTORISE** la Présidente à inscrire les crédits afférents à cette subvention au budget principal primitif 2020 de la CACL (M14) – chapitre 65, fonction 812, article 6574 « *Subvention aux associations et autres personnes de droit privé* ».

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,  
Le jeudi 05 mars 2020



**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉBA-HORTH**

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-42-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020